



## SNUipp-FSU 37

Paul Agard  
Secrétaire Départemental  
à  
Madame la Sénatrice Maire de SAINT PIERRE DES CORPS

à TOURS, le 18 décembre 2018

Mme la Sénatrice Maire,

Lors de l'audience que vous nous avez accordée le 26 juin 2018, nous vous avons indiqué notre inquiétude de revivre en 2018-19 la même tension que l'année précédente dans les écoles de Saint-Pierre des Corps sur la question des rythmes scolaires.

Pour éviter cela, nous avons demandé un calendrier de concertations permettant la prise en compte de l'avis de tous les enseignants, et des conseils d'école, car ils devront de nouveau être consultés sur les nouvelles propositions d'organisation. Nous avons demandé que la Mairie organise et planifie les futures discussions autour de ces rythmes de façon à ce que nos collègues puissent s'exprimer et connaître, avant le mouvement des enseignants, les rythmes et l'organisation adoptés en commun pour la rentrée 2019.

Nous avons **pris note, lors de cette audience, d'un accord de votre part sur cette méthode et ce calendrier.** Nous sommes donc étonnés du retour apporté par vos services à notre courrier en date du 27 novembre 2018, car les réponses ne reflètent pas ce qui avait été convenu lors de notre rencontre de juin 2018. Un seul et unique temps de concertation et de réflexion serait donc organisé avec les animateurs et certains enseignants sur une seule école élémentaire de la commune.

Les enseignants de Saint-Pierre des Corps n'ont pas été informés de cette méthode qui exclut de fait les autres élémentaires et les maternelles. Lors de l'audience, les écoles maternelles avaient exprimé clairement leurs attentes en lien avec l'âge des élèves, leur développement physiologique et l'organisation du travail avec les ATSEM, dont celles « ré-férentes TAP ».

Cela nous conduit à vous rappeler, comme nous l'avons fait en audience, que sans une réelle consultation transparente, menée dans un climat de confiance réciproque, la question de l'organisation du temps scolaire créera à nouveaux des tensions importantes dans les écoles et une forte incompréhension de la part des équipes enseignantes.

Afin d'éviter ce que nous avons vécu l'année dernière et les conséquences pour les écoles, nous vous sollicitons, Mme la Sénatrice-Maire, pour que dès janvier une concertation se mette en place afin que les prochains conseils d'école puissent s'exprimer sur les rythmes scolaires de la rentrée 2019.

Veuillez recevoir, Mme la Sénatrice-Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

*Paul .Agard*